

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 4 juin 2025 à 20h00

Président : M. Aurélien Frund
Secrétaire : M. Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 18 du jeudi 15 mai 2025 et par circulaire tout-ménages.

Les membres du Conseil communal sont tous présents. Trente citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats, membres de l'Autorité compris.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il salue particulièrement Monsieur Jonas Fringeli du bureau Rolf Eschmann SA, présents pour le point 2 de l'ordre du jour. Puis, il désigne, sur proposition de Monsieur Jean-Marc Frund, Messieurs Francis Grillon et Christophe Ackermann pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour publié sur la convocation :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 18 décembre 2024, publié sur le site internet de la Commune ;
2. Discuter et voter le crédit de Fr. 550'000.00 pour l'étape 2 de la réfection des dessertes agricoles à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation, sous réserve de subventions ;
3. Présentation des comptes 2024 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décision ;
4. Discuter et voter le règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité ;
5. Discuter et voter le règlement sur la gestion des eaux de surface (RGES) ;
6. Discuter et voter le crédit de Fr. 12'000.00 pour l'élaboration du plan d'entretien des cours d'eau et plans d'eau et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation, sous réserve de subventions ;
7. Divers.

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 18 décembre 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 18 décembre 2024 a été publié sur le site internet de la Commune.

Monsieur le président demande si quelque chose a été fait au sujet des balles rondes situées au chemin des Côtes. Madame Nadja Parrat indique qu'après de multitudes discussions avec Monsieur Albert Ritter, propriétaire des balles rondes, un arrangement a été trouvé. L'évacuation des balles rondes au biogaz de Courtemelon a déjà débuté et se poursuivra ces prochaines semaines.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 18 décembre 2024 avec remerciements à son auteur.

2. Discuter et voter le crédit de Fr. 550'000.00 pour l'étape 2 de la réfection des dessertes agricoles à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation, sous réserve de subventions

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Bastien Mathis conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Bastien Mathis indique que le Conseil communal a étudié avec son mandataire, le bureau Rolf Eschmann SA, la 2^e étape de la réfection des dessertes agricoles. Il donne la parole à Monsieur Jonas Fringeli, du bureau Rolf Eschmann SA, pour l'explication détaillée de cette demande de crédit.

Monsieur Jonas Fringeli indique qu'un plan directeur communal a été établi un 2024 afin d'avoir une vision d'ensemble des dessertes agricoles et de définir des priorités pour leur réfection. La première étape de travaux a été réalisée entre 2016 et 2018. En 2021, une visite avec les Autorités communales et le Service de l'économie rurale pour définir les chemins à réfectionner dans la 2^e étape.

Cette 2^e étape concerne :

- Chemin Fin de Vanné et Dos les Cras, pour une longueur d'environ 690 m
- Chemin Les Houelets, pour une longueur d'environ 840 m
- Chemin Champs de Courcelles, pour une longueur d'environ 410 m.

Les travaux consisteront en une stabilisation du coffre, la pose d'une couche de chaille d'environ 10 à 15 cm et un revêtement de 6 cm d'enrobé bitumineux. La largeur totale des chemins sera de 3 m avec des banquettes de 50 cm en groise de chaque côté.

Un appel d'offre, sur invitation, a été lancée et l'entreprise Weibel SA a présenté l'offre la plus avantageuse. Le dépôt public s'est déroulé du 28 avril au 28 mai 2025, sans aucune opposition. La votation du crédit a lieu ce soir et, en cas d'acceptation, sera suivie d'une demande de subventionnement aux instances cantonales et fédérales. Le début des travaux est prévu au mois de septembre 2025 avec une fin au printemps 2026.

Les coûts estimés sont les suivants :

Offre Weibel SA, chemin 1		161'418.50.-
Offre Weibel SA, chemin 3		164'165.50.-
Offre Weibel SA, chemin 15		81'401.00.-
Travaux complémentaires (drainages, sur largeur,...)		25'000.00.-
Honoraires bureau RESA	Bloc	27'000.-
Total HT		458'985 fr.
Divers + imprévus	~10%	46'000 fr.
Total HT		504'985 fr.
TVA	8.1%	40'904 fr.
Total TTC		545'889 fr.
Subventions CH	-30%	-163'767 fr.
Subventions JU	-27%	-147'390 fr.
Montant TTC à charge du MO		234'732 fr.

Monsieur Aurélien Frund remercie Messieurs Jonas Fringeli et Bastien Mathis pour toutes ces explications et ouvre la discussion.

Monsieur AK indique que le plus grand problème pour ces chemins est le ruissellement de l'eau. Est-ce que des renvois d'eau ont été prévus ? Il n'y aura pas de renvois d'eau mais le chemin seront réfectionnés avec un devers de 3% permettant l'évacuation de l'eau.

Monsieur EM souhaite savoir si le taux de subvention est fixe ? Oui, c'est le même pourcentage que pour la 1^{ère} étape.

Monsieur Aurélien Frund demande si ces chemins ont déjà été réfectionnés ? Non, il n'y a eu que de légers travaux d'entretien.

Monsieur LB demande si les propriétaires ont été avertis de ces travaux ? Non, pas spécialement. Monsieur Jonas Fringeli précise que le temps de fermeture totale des chemins après la pose du revêtement est de trois jours.

Madame EB demande comment sera financé le solde à charge de la Commune. Un emprunt sera réalisé et il sera financé par le fonds des chemins. Le montant du fonds, au 31 décembre 2024, est de Fr. 257'000.00. Toutefois, comme les subventions ne sont payées qu'à la fin des travaux, il sera nécessaire d'ouvrir un crédit de construction.

Monsieur LB indique que les nouvelles machines agricoles sont de plus en plus lourdes et larges. Est-ce que ces chemins vont résister ? Oui, ces chemins résisteront au trafic agricole.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le crédit de Fr. 550'000.00 pour l'étape 2 de la réfection des dessertes agricoles à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation, sous réserve de subventions

3. Présentation des comptes 2024 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décision

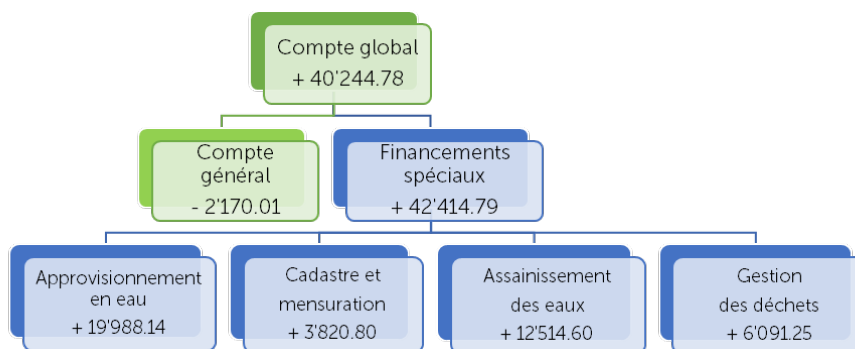
Monsieur le président passe la parole à Monsieur Roger Fleury, administrateur des finances.

Les comptes 2024 de la Commune ont été approuvés par le Conseil communal en date du 8 avril 2025 et vérifiés par la fiduciaire Fidag Jura SA les 12 et 13 mai 2025.

Ils bouclent avec un bénéfice de Fr. 40'244.78 alors que budget prévoyait un bénéfice de Fr. 13'895.00. Ce bon résultat peut s'expliquer par :

- Des rentrées fiscales ordinaires supérieurs de Fr. 30'000.00.
- Un versement extraordinaire du Fonds stratégique de la péréquation financière de Fr. 50'000.00. Cela fait suite à une séance avec la Ministre des finances, Madame Rosalie Beuret Siess au sujet de l'état des finances communales. Lors de cette séance, il a été proposé aux Autorités communales de transmettre une demande de soutien financier au Fonds stratégique de la péréquation financière.
- Une bonne maîtrise du budget.

Monsieur Roger Fleury présente ensuite le détail du résultat des comptes.



Il passe ensuite à la présentation des comptes, chapitre par chapitre.

Chapitre 0 administration générale

	Comptes 2024		Budget 2024	
0 Administration générale				
011 Législatif	3'304.60	-	2'870.00	-
012 Exécutif	20'298.30	4'633.40	35'210.00	3'200.00
022 Services généraux	73'764.90	6'154.50	78'650.00	6'450.00
029 Immeubles administratifs	1'943.70	600.00	2'220.00	600.00
Total Administration générale	99'311.50	11'387.90	118'950.00	10'250.00
Charges nettes	87'923.60		108'700.00	
Différence			-20'776.40	

La différence, pour les charges liées à l'exécutif, s'explique en raison du fait que le Conseil communal a siégé durant quelques mois avec trois membres.

Chapitre 1 Ordre et sécurité publics - Défense

	Comptes 2024		Budget 2024	
1 Ordre et sécurité publics- Défense				
140 Questions juridiques	6'233.70	11'514.60	6'500.00	10'300.00
150 Service d'incendie et de secours (SIS)	9'545.20	9'556.85	8'000.00	8'000.00
161 Défense militaire	90.00	-	150.00	-
162 Défense civile	3'092.35	-	5'100.00	-
Total Ordre et sécurité publics- Défense	18'961.25	21'071.45	19'750.00	18'300.00
Charges nettes	-2'110.20		1'450.00	
Différence			-3'560.20	

Ce chapitre n'apporte aucun commentaire particulier.

Chapitre 2 Formation

	Comptes 2024		Budget 2024	
2 Formation				
212 Degré primaire	206'948.95	8'731.05	188'515.00	6'750.00
213 Degré secondaire I	113'459.55	-	108'900.00	-
219 Scolarité obligatoire	803.40	-	750.00	-
220 Ecoles spécialisées	38'988.90	-	38'300.00	-
299 Formation, non mentionné ailleurs	700.00	-	900.00	-
Total Formation	360'900.80	8'731.05	337'365.00	6'750.00
Charges nettes	352'169.75		330'615.00	
Différence			21'554.75	

2122.36110.00 Participation aux charges de l'enseignement

Globalement, les charges de l'enseignement ont augmenté de 1.38 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique principalement par la progression des annuités, ainsi que l'évolution de la masse salariale suite à l'application du renchérissement décidé par le Gouvernement jurassien de 2.13 %. Toutefois, une contribution de -1.90% est appliquée à la grille salariale pour l'ensemble du personnel de l'Etat. Pour la Commune de Bourrignon, cette diminution représente environ Fr. 3'600.00.

2130.36121.25

Notre participation au financement de la Communauté du Collège de Delémont dépend de la population du village et du nombre d'élèves de Bourrignon (9 pour 2024).

Madame EB indique que le budget pour les charges de l'enseignement est donné par le Canton. Dès lors, pourquoi une telle différence ? La réponse est donnée dans les explications ci-dessus.

Chapitre 3 Culture – Sports – Loisirs – Eglises

Comptes 2024			Budget 2024		
3	Culture - Sports - Loisirs- Eglises				
321	Bibliothèques	3'472.50	-	3'500.00	-
329	Culture	3'435.75	150.00	2'700.00	-
332	Mass média	1'289.45	-	1'290.00	-
341	Sports	6'181.80	3'730.00	10'350.00	3'500.00
342	Loisirs	600.00	-	500.00	-
	Total Culture - Sports - Loisirs- Eglises	14'979.50	3'880.00	18'340.00	3'500.00
	Charges nettes	11'099.50		14'840.00	
	Différence	-3'740.50			

3299.31019.00 Embellissement

L'entreprise Emmanuel Petermann, paysagiste, a procédé à plusieurs tailles d'arbres dans le village.

Chapitre 4 - Santé

Comptes 2024			Budegt 2024	
4	Santé			
432	Lutte contre les maladies, autres	-	-	-
433	Service médical scolaire	1'162.55	-	2'100.00
434	Contrôle des denrées alimentaires	26.35	-	25.00
490	Santé publique, non mentionnée ailleurs	600.00	-	800.00
	Total Santé	1'788.90	-	2'925.00
	Charges nettes	1'788.90		2'925.00
	Différence	-1'136.10		

Ce chapitre n'apporte aucun commentaire particulier.

Chapitre 5 Prévoyance sociale

Comptes 2024			Budget 2024		
5	Prévoyance sociale				
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	1'897.40	1'692.00	1'200.00	1'700.00
532	Prestation complémentaires à l'AVS / AI	80'881.00	-	86'500.00	-
533	Prestation aux retraités	2'838.00	-	2'000.00	300.00
545	Prestations aux familles	746.00	-	900.00	-
559	Chômage	6'275.50	-	7'600.00	-
572	Aide économique	83'371.70	30'570.30	70'000.00	20'000.00
579	Assistance, non mentionné ailleurs	174'529.20	-	94'830.00	-
Total Prévoyance sociale		350'538.80	32'262.30	263'030.00	22'000.00
Charges nettes		318'276.50		241'030.00	
Différence		77'246.50			

5722 Aides économiques légales

Il est toujours difficile de prévoir le nombre de dossier d'aide sociale qui seront à traiter durant l'année.

5799.36110.10 Participation communale aux charges de l'action sociale

Un nouveau principe de comptabilisation a été admis pour toutes les Communes et ce dès l'année 2024, soit : « Les charges et revenus effectifs concernant le domaine de l'action sociale doivent être imputés dans les comptes de l'année où elles ont été générées ». Jusqu'à présent, il y a toujours eu une année de décalage (décompte final 2023 reçu à fin 2024, etc.). Ce « rattrapage » devrait être régularisé au plus tard lors du bouclage des comptes 2026.

L'influence sur les comptes 2024 est donc la suivante :

- estimation de notre part à la répartition 2024 : Fr. 70'600.00
- décompte 2023 de la répartition : Fr. 102'837.70

Au vu du bon résultat de cette année, il a été décidé d'imputer l'entier de la charge dans les comptes 2024.

Chapitre 6 Trafic et télécommunications

Comptes 2024				Budget 2024	
6	Trafic et télécommunications				
615	Routes communales	133'535.55	73'443.75	124'900.00	72'870.00
621	Infrastructures des transports publics	2'023.00	-	2'280.00	-
622	Trafic régional et d'agglomération	4'393.70	-	4'100.00	-
629	Autres Transports publics	541.80	569.00		
Total Trafic et télécommunications		140'494.05	74'012.75	131'280.00	72'870.00
Charges nettes		66'481.30		58'410.00	
Différence		8'071.30			

6150.35100.00 Attribution aux financements spéciaux (routes communales)

Le versement sur le fonds d'entretien des chemins a été calculé selon la méthode habituelle, soit les encaissements de Fr. 60'512.50 (y compris la part communale), moins les frais et charges financières de Fr. 35'065.30. C'est donc un montant de Fr. 25'447.20 qui vient alimenter ce fonds.

6150.36121.00 Communes du même canton (Develier)

Une nouvelle convention a été signée avec la Commune de Develier au sujet des tâches du personnel d'exploitation. Un auxiliaire a été engagé par Develier et ce nouvel employé a effectué des travaux pour un montant de Fr. 9'000.00. A noter qu'il a commencé en mai 2024.

6295 Cartes journalières

Depuis décembre 2023, l'administration communale propose, à toute la population, la vente de cartes journalières CFF.

Chapitre 7 Protection de l'environnement – aménagement du territoire

Comptes 2024			Budget 2024		
7	Protection de l'environnement - Aménagement du territoire				
710	Approvisionnement en eau	123'395.86	143'384.00	128'150.00	148'050.00
720	Assainissement des eaux	40'470.15	52'984.75	47'910.00	48'350.00
730	Gestion des déchets	22'135.40	28'226.65	21'355.00	25'200.00
741	Corrections des eaux de surface	-	-	2'000.00	-
769	Lutte contre la pollution	-	-	-	-
771	Cimetières, crématoires	4'625.85	864.80	5'010.00	-
779	Protection de l'environnement	1'758.70	-	2'000.00	-
790	Aménagement du territoire	7'400.00	-	7'400.00	-
	Total Protection de l'environnement - Aménagement du territoire	199'785.96	225'460.20	213'825.00	221'600.00
Revenus nets		-25'674.24		-7'775.00	
Différence		-17'899.24			

7100 Approvisionnement en eau potable

Les recettes liées à la consommation d'eau sont stables. Ce financement spécial boucle avec un bénéfice de Fr. 19'988.14, après une attribution au fonds de maintien de la valeur de Fr. 18'122.55 (entrée en vigueur au 1er juillet 2024 du nouveau Règlement relatif à l'approvisionnement en eau).

7205 Assainissement des eaux

Ce financement spécial boucle avec excédent de revenus de Fr. 12'514.60, après une attribution au fonds de maintien de la valeur de Fr. 9'900.00 (entrée en vigueur au 1er juillet 2024 du nouveau Règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux).

7300 Gestion des déchets

Ce financement spécial boucle avec un bénéfice de Fr. 6'091.25. A noter que le SEOD a réintroduit sa contribution annuelle (part aux revenus) versée aux Communes membres à raison de Fr. 25.00 par habitant.

Chapitre 8 Economie publique

		Comptes 2024		Budget 2024	
8	Economie publique				
811	Administration, exécution et contrôle	-	-	-	-
840	Tourisme	1'344.00	3.00	1'300.00	
Total Economie publique		1'344.00	3.00	1'300.00	-
Charges nettes		1'341.00		1'300.00	
Différence		41.00			

Ce chapitre n'apporte aucun commentaire particulier.

Chapitre 9 Finances et impôts

Comptes 2024			Budget 2024		
9	Finances et impôts				
910	Impôts	580.84	570'662.64	2'700.00	540'300.00
920	Conventions fiscales	-	206.00	-	100.00
930	Péréquation financière/compensation des charges	6'501.00	278'147.00	6'500.00	228'000.00
961	Intérêts	21'264.54	26'273.65	21'440.00	26'490.00
963	Immeubles du patrimoine financier	16'830.95	22'230.00	20'550.00	22'320.00
969	Patrimoine financier non mentionné	826.62	-	650.00	-
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2	-	25.55	-	20.00
Total Finances et impôts		46'003.95	897'544.84	51'840.00	817'230.00
Revenus nets		851'540.89		765'390.00	
Différence		86'150.89			

910 Impôts

Les rentrées fiscales ordinaires enregistrent une augmentation d'environ Fr. 30'000.00 par rapport au budget.

A la suite de la présentation des comptes chapitre par chapitre, Monsieur Roger Fleury donne quelques informations concernant les investissements.

		Comptes 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
7100.50303.02	Interconnexion réseau d'eau Pleigne	17'384.50			
7100.50303.03	Interconnexion réseau d'eau Lucelle	19'439.15			
7100		36'823.65		-	

L'Assemblée communale du 26 octobre 2016 a voté un crédit de Fr. 286'000.00 pour l'interconnexion en eau de secours avec Pleigne. En déduisant les subventions fédérales et cantonales et celles de l'ECA, le coût pour Bourrignon s'élève à Fr. 35'750.00.

L'Assemblée communale du 2 juillet 2018 a débloqué un crédit de Fr. 35'000.00 pour la construction d'une chambre de partage dans le cadre de la connexion de Lucelle au réseau d'eau de Bourrignon, à couvrir par la réserve du Service des eaux.

Les décomptes finaux sont parvenus en 2024.

		Comptes 2024		Comptes 2023	
7205	Station d'épuration communale	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7205.50403.01	Système automatisé STEP			56'605.85	
7205.63609.00	Dons Patenschaft		20'000.00		
Total Station d'épuration communale		-	20'000.00	56'605.85	

L'Assemblée communale du 14 décembre 2022 a voté un crédit de Fr. 60'000.00 pour le remplacement du système d'automatisation de la STEP. Le tableau électrique a totalement été modifié et les derniers travaux ont été réalisés en décembre 2023. La promesse de don de Fr. 20'000.00 du Patenschaft a été versée en 2024.

Pour terminer, Monsieur Roger Fleury mentionne l'endettement net par habitant ainsi que l'endettement brut par habitant, soit :

Endettement net

- Au 31.12.2023 : Fr. 4'375.00
- Au 31.12.2024 : Fr. 3'781.32.

Endettement brut

- Au 31.12.2023 : Fr. 8'277.75
- Au 31.12.2024 : Fr. 7'424.43.

Monsieur Aurélien Frund remercie Monsieur Roger Fleury pour toutes ces explications et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, les comptes 2024 de la Commune municipale qui présentent un excédent de produits de Fr. 40'244.78.

4. Discuter et voter le règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Roger Fleury, administrateur des finances, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Ce dernier explique que l'entreprise BKW Energie SA encaisse aujourd'hui 1,5 centimes du kWh auprès de chaque consommateur d'électricité. Pour les très grands consommateurs, il s'agit d'un forfait annuel entre Fr. 300.00 et Fr. 10'000.00 (en fonction de la consommation). Cette redevance est reversée par l'entreprise BKW Energie SA à la Commune qui l'utilise pour couvrir les frais de l'éclairage public. La différence était portée sur le compte de l'épuration. Toutefois, cette opération n'est plus possible en raison des nouvelles normes comptables MCH2.

La Loi cantonale et son ordonnance prévoit le remplacement de la redevance BKW par deux nouvelles redevances au niveau communal, ce qui nécessite la mise en place d'une nouvelle réglementation au niveau communal. Il s'agit d'un règlement type fourni par le Délégué aux affaires communales. Ces deux

nouvelles redevances ne sont pas de nouvelles taxes. Elles remplacent la redevance actuelle encaissée par BKW Energie SA.

La première redevance liée à ce nouveau règlement est une redevance pour l'utilisation du domaine public et est attribué au compte communal. Elle peut être considérée comme une sorte de location du domaine public. Elle est au maximum de 0.7 centime par kWh d'électricité distribuée. Le Conseil communal est libre de choisir le montant de cette redevance mais il ne doit pas dépasser 0.7 centime.

La seconde redevance, appelée redevance à vocation énergétique, est un financement spécial dans le sens où l'argent récolté doit servir à financer des frais bien précis. Elle au maximum de 1 centime par kWh d'électricité distribuée. Le Conseil communal est libre de choisir le montant de cette redevance mais il ne doit pas dépasser 1 centime.

Pour récapituler, la redevance actuelle de 1,5 centimes encaissée par BKW Energie SA est remplacée par deux nouvelles redevances dont le maximum est de 1.7 centimes. Le Conseil communal est compétent pour fixer ces taxes. La décision finale n'a pas encore été prise mais les discussions vont plutôt pour appliquer le maximum, soit 1,7 centimes. Pour une consommation moyenne annuelle de 4 à 5000 kWh, cela représente une augmentation de Fr. 8.00 à Fr. 10.00 par année. La consommation totale d'électricité pour le village de Bourrignon, pour l'année 2023, était de 1'534'274 kWh. Cela représenterait les montants suivants pour ces deux nouvelles redevances :

- Utilisation du domaine public : Fr. 10'739.90
- A vocation énergétique : Fr. 15'342.75.

Monsieur Aurélien Frund remercie Monsieur Roger Fleury pour toutes ces explications et ouvre la discussion.

Monsieur CA demande si la redevance à vocation énergétique permet de financer la pose de panneaux photovoltaïques. Oui cela devrait être possible.

Monsieur JLG demande si les forfaits pour les grands consommateurs tombent avec ce nouveau règlement ? Effectivement, c'est le cas. Monsieur Roger Fleury précise qu'actuellement il y a 18 grands consommateurs au bénéfice d'un forfait mais le montant est inconnu en raison de la protection des données.

Monsieur Aurélien Frund demande ce qui se passe si le règlement est refusé ? Comme il s'agit d'un règlement type dicté par le droit supérieur, la Commune n'a pas le choix. Elle doit faire adopter ce règlement.

Madame EB constate que la Commune va toucher avec ce nouveau règlement. Cela indique que les grands consommateurs payeront beaucoup plus que le forfait actuel.

Monsieur DF demande pourquoi le Conseil communal pense instaurer les redevances à leur maximum ? Monsieur Didier Torti rappelle que les coûts de consommation d'électricité sont en augmentation depuis quelques années. La redevance à vocation énergétique pourrait permettre de faire des réserves pour d'éventuelles mesures à prendre pour réduire la consommation électrique sur les bâtiments communaux comme la station de pompage et la station d'épuration.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité.

5. Discuter et voter le règlement sur la gestion des eaux de surfaces (RGES) ;

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Kevin Bieri, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Plusieurs lois fédérales et cantonales fixent les obligations au niveau fédéral, cantonal et communal. Il est donc demandé aux communes de mettre en place un règlement pour préciser les obligations de la Commune. Il s'agit d'un règlement-type fourni par le Délégué aux affaires communales. Ce règlement type communal découle de la Loi sur la gestion des eaux qui stipule que l'Autorité communale compétente assure l'entretien des eaux de surface et veille à y affecter les ressources nécessaires. Ce règlement introduit une taxe destinée à financer les mesures de protection et d'entretien.

L'Assemblée reste souveraine pour décider ou non l'introduction de la taxe. Le taux qui pourra être proposé par le Conseil communal sera basé sur les résultats contenu dans le plan d'entretien des cours d'eau (point suivant de l'ordre du jour). Cette taxe est facturée à tous les propriétaires fonciers sur le principe de la solidarité.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le règlement. La taxe proposée pour l'année 2026 sera très certainement à 0 et ne sera effective qu'en 2027. Elle sera donc décidée et votée lors de l'assemblée au cours de laquelle sera présentée le budget 2027.

Monsieur Aurélien Frund remercie Monsieur Kevin Bieri pour toutes ces explications et ouvre la discussion.

Monsieur LB demande si les montants de la taxe restent dans les comptes de Bourrignon. Oui et les travaux à faire seront définis par le plan d'entretien des cours d'eau.

Les ruissellements sont également pris en compte sur une question de Monsieur Aurélien Frund.

Monsieur EM demande comment est géré l'entretien des ruisseaux se trouvant sur deux communes ? Le Conseil communal n'a pas encore de détail à ce sujet sera traité dans le plan d'entretien qui fait office d'une demande de crédit au point suivant de l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le règlement sur la gestion des eaux de surface.

6. Discuter et voter le crédit de Fr. 12'000.00 pour l'élaboration du plan d'entretien des cours d'eau et plans d'eau et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation, sous réserve de subventions

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Kevin Bieri, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Les communes jurassiennes sont responsables de l'entretien et de la gestion de leurs cours d'eau et plans d'eau. Avec l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur la gestion des eaux (LGEaux du 28.10.2015, 814.20), le moyen demandé par le Canton pour disposer d'une vue d'ensemble est le plan d'entretien des cours d'eau et plans d'eau.

Selon l'Office cantonal de l'environnement, l'objectif principal du plan d'entretien des cours d'eau est d'être un instrument de travail simple permettant d'entretenir les cours d'eau dans le respect des équilibres et de la dynamique des écosystèmes aquatiques.

L'objectif visé est également de garantir une protection constante et durable contre les crues, notamment en maintenant le gabarit hydraulique des cours d'eau et en définissant les mesures à entreprendre pour assurer l'entretien courant des ouvrages de protection.

Le document n'est pas contraignant pour l'Autorité communale mais il sert de programme d'entretien et permet également une planification financière des interventions.

Les coûts sont les suivants :

Coûts	
Montant total de l'offre du bureau Natura SA	11'691.00
Subvention cantonale	4'598.45
Montant à charge de la Commune	7'092.55

Ce montant pourra être absorbé par le compte communal. Une 2^e offre a été demandée au bureau d'ingénieur RWB Jura SA. Cette dernière s'élevait à environ Fr. 22'000.00. Le choix, pour le Conseil communal, a été vite fait.

Le bureau Natura doit rendre son rapport dans le courant du 1^{er} semestre 2026.

Monsieur Aurélien Frund remercie Monsieur Kevin Bieri pour toutes ces explications et ouvre la discussion.

Monsieur LB demande si les travaux seront exigés ou à choix. C'est la Commune qui décide des travaux réalisés, en accord avec le Service de l'Environnement.

Monsieur FDB demande si ce type d'étude est exigée pour toutes les communes. Oui, c'est une obligation.

Monsieur Aurélien Frund demande si ce plan sera revu ? En principe pas.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le crédit de Fr. 12'000.00 pour l'élaboration du plan d'entretien des cours d'eau et plans d'eau et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation, sous réserve de subventions.

7. Divers

Monsieur le président donne d'abord la parole aux membres du Conseil communal.

Madame Nadja Parrat (école, vie sociale et déchetterie)

- terrain de football : l'entretien a pris du retard. Cela va être fait au plus vite.
- commission pour le stationnement des campings cars : une commission pour créer une aire de stationnement pour campings car a été mise sur pied. Le but est de trouver un emplacement pour ces véhicules et éviter qu'ils stationnement n'importe où. La place devant le terrain de football serait une bonne solution. Ce sujet doit encore être étudié.
- commission d'animation et d'embellissement du village : trois personnes sont déjà intéressées à faire partie de cette nouvelle commission.
- déchetterie : Madame Nadja Parrat évoque rapidement la situation avec la résiliation des contrats des surveillants. Cela doit encore être discuté avec les deux personnes et le Conseil communal. Elle informe l'Assemblée que le Conseil communal a décidé de la nomination de Monsieur Marvin Frund en tant que responsable de la déchetterie et de Monsieur Jean-Marc Frund en tant que

surveillant. Une formation sera organisée avec un collaborateur de l'entreprise GoTri SA de Develier.

Monsieur Marc Ritter (bâtiments, travaux publics et éclairage public)

Pas de grands dossiers en cours dans son dicastère. La vente de l'ancienne école est en cours avec encore des pourparlers avec l'acheteur.

Monsieur Bastien Mathis (urbanisme et chemins)

- La parcelle n° 469 est toujours à vendre, avis aux amateurs.
- Le table et les bancs ont été posés, respectivement à la place de pique-nique de Sur Chaux, à la croisée des Mermets-Dessous et à la route de Mont.
- Un balayage des rues est prévu cet été.

Monsieur Kevin Bieri (eau, agriculture)

Un nouveau fontainier remplaçant a été nommé en la personne de Monsieur William Lambert.

Monsieur Didier Torti (maire)

Il remercie le nouveau président des assemblées, Monsieur Aurélien Frund.

Il informe l'Assemblée que la croix du cimetière, endommagée l'automne dernier, sera reposée la semaine prochaine.

Monsieur Aurélien Frund remercie les membres du Conseil communal pour ces informations et ouvre la discussion.

Madame RMK demande si des changements au niveau des transports publics pour Bourrignon auront lieu avec le nouvel horaire 2026. Madame Nadja Parrat répond que ce n'est pas le cas mais qu'il y aura moins de courses sur Lucelle et Charmoille. Une demande sera faite à Carpostal pour ajouter des courses allant à Charmoille et Lucelle, notamment pour les étudiants fréquentant le Lycée cantonal et la Division technique à Porrentruy. Monsieur Didier Torti indique qu'il a pris contact avec son homologue de Pleigne afin de discuter de ces horaires.

Monsieur CA indique que la course pour Charmoille est très compliquée, car elle n'est plus directe vers Porrentruy. Ne faudrait-il pas privilégier les courses sur la gare de Delémont ? Monsieur Didier Torti indique que normalement la course Bourrignon – Charmoille – Porrentruy devrait être plus rapide et ferait gagner env. 15 minutes.

Monsieur MN souhaite revenir sur sa résiliation de contrat et celle de sa compagne Madame Lise Siegenthaler pour les postes de surveillant de la déchetterie et demande des explications. Monsieur Aurélien Frund ne veut pas entrer en matière car cette situation doit être réglée entre le Conseil communal et les deux surveillants. Une séance avec le Conseil communal a été fixée au mardi 3 juin à laquelle Madame Lise Siegenthaler et Monsieur Martin Noirjean n'ont pas participé. De nouvelles dates ont été transmises pour organiser cette séance. Pour cette raison, Monsieur le président clôt la discussion sur ce sujet.

Monsieur EM demande qu'un délai supplémentaire soit demandé pour déménager le local du service des eaux lors de la vente du bâtiment de la vieille école. Il indique également des vannes incendie se trouvent dans le local des pompes. Monsieur Marc Ritter indique que ce point est en discussion avec l'acheteur.

Madame EB demande si l'entrée du village sera fleurie. Madame Nadja Parrat indique que cela a été fait ces derniers jours.

Monsieur FDB demande si les grillages de sécurité du terrain de football, qui ont été démontés, seront remplacés. Non cela n'est pas prévu.

Sur le même sujet, Monsieur Didier Torti mentionne qu'une réflexion devra être également être menée pour l'éclairage du terrain de football.

Monsieur LB demande si le rebouchage des trous dans les rues est prévu. Monsieur Bastien Mathis indique que ce travail sera réalisé par les membres de la commission des chemins.

Monsieur FDB demande si les bords du chemin vers le hangar des machines seront réfectionnés. C'est prévu lors de la réfection des dessertes agricoles. Toutefois, une réfection rapide pourra être réalisé par les membres de la commission des chemins.

Monsieur JLG indique que la présence du gravier sur les chemins pose des problèmes de crevaison. Le Conseil communal en prend acte.

La parole n'est plus demandée et Monsieur le président remercie les membres de l'administration communale, les membres du CC et les citoyennes et citoyens présents et lève la séance à 22h00 en présence de trente personnes, membres de l'Autorité compris.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président :

Aurélien Frund

le Secrétaire

Vincent Chételat